



Guide méthodologique

LEADER 2014-2020

GAL ARDECHE VERTE

*Ardèche (ou) verte : rendre
accessible nos ressources par le
développement des coopérations*

Contacts

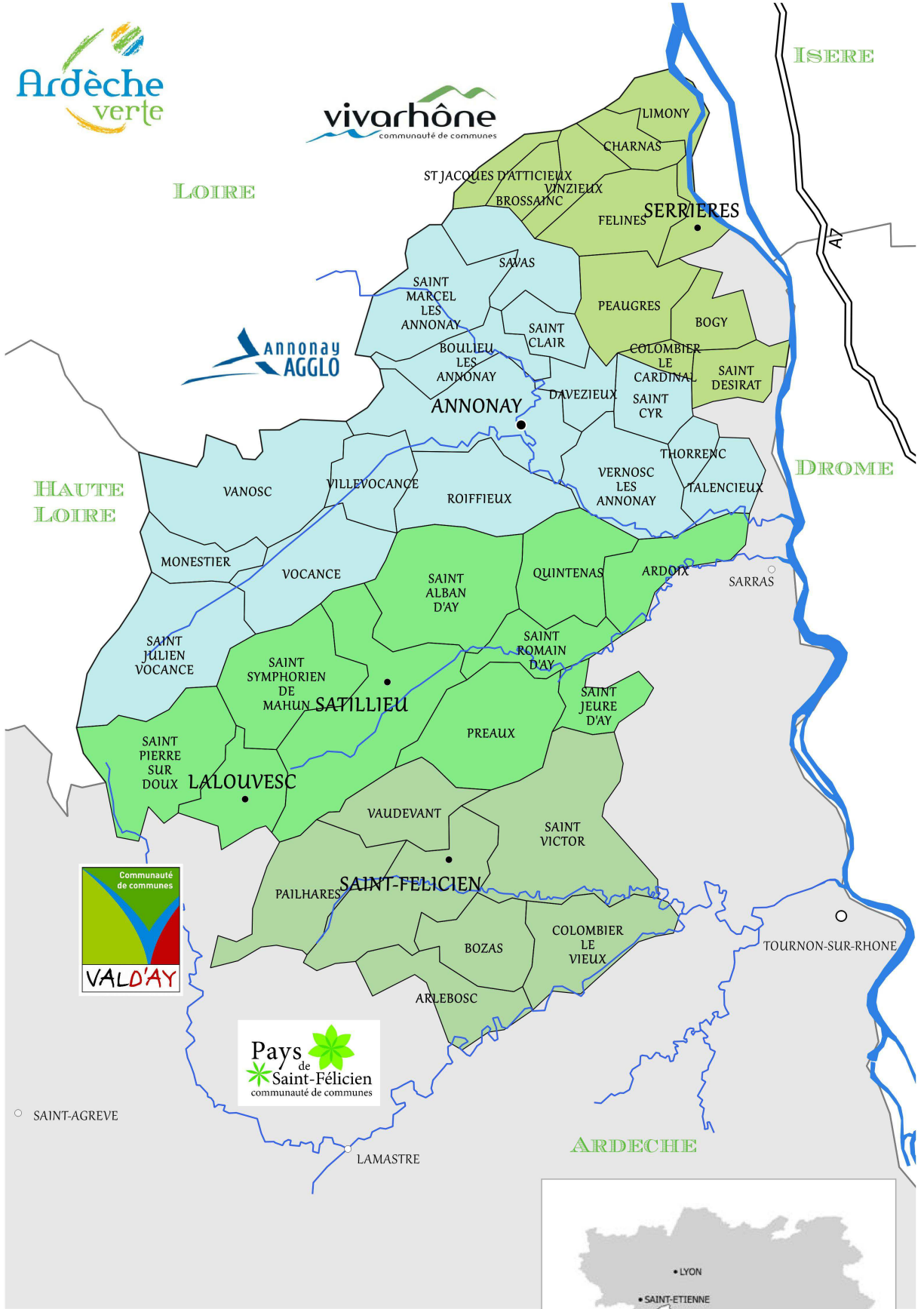
Valentine Brochier, animatrice LEADER
agriculture@pays-ardeche-verte.fr
Sarah Dauvergne, gestionnaire LEADER
coordination@pays-ardeche-verte.fr
04.75.34.75.59

Édité le 12 septembre 2016



LOIRE

ISERE



HAUTE LOIRE

DROME



0 5 10 km

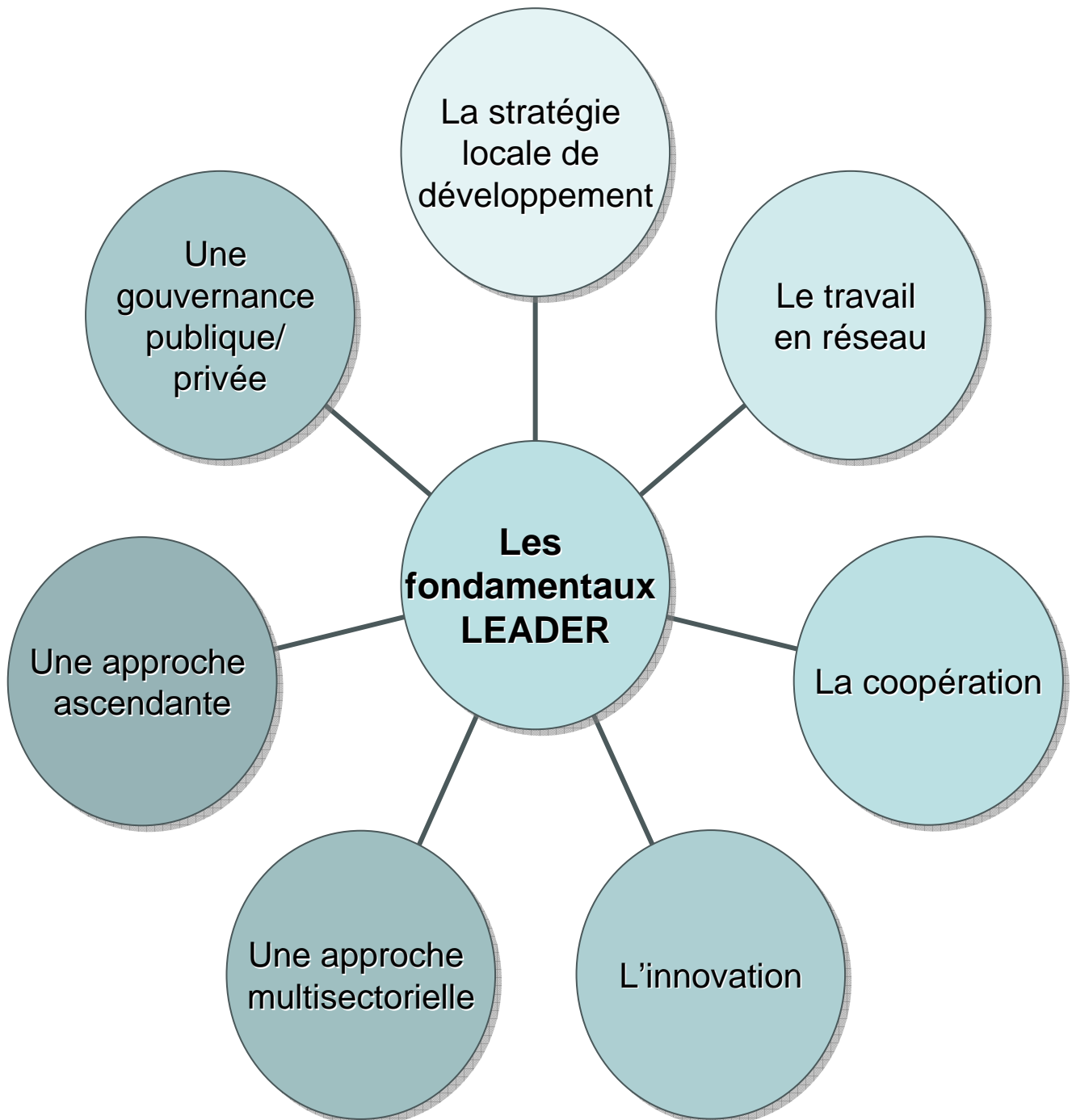


QU'EST-CE QUE LEADER?

GAL Ardèche verte

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen financé par le FEADER, destiné à dynamiser les **territoires ruraux**.

Ce programme permet **de soutenir des actions innovantes pour le développement local** pour une durée de 6 ans (2014-2020).



La stratégie LEADER en 6 fiches action

GAL Ardèche verte

Une stratégie

Ardèche (ou)verte : rendre accessible nos ressources par le développement des coopérations

2 enjeux

Rendre accessible et partager nos ressources naturelles et paysagères

S'appuyer sur nos ressources humaines et citoyennes pour mobiliser nos potentiels

6 fiches action

FA1.
Soutenir les structurations collectives et multisectorielles afin de permettre l'accès aux habitants et aux acteurs à nos productions locales

FA2.
Aménager et valoriser collectivement nos espaces pour en permettre l'accès à des fins récréatives et/ou d'exploitation

FA3.
Développer des synergies entre habitants et acteurs pour permettre la transmission et l'adaptation des savoirs et savoir-faire et créer de la valeur ajoutée

FA4.
Susciter et accompagner la participation des habitants aux réflexions territoriales et à la construction de projets locaux

FA5.
Accompagner les initiatives locales au cœur de la transition écologique et énergétique

FA6.
Coopérer pour valoriser les spécificités du territoire et l'évaluer

Fiche Action 1: Soutenir les structurations collectives et multisectorielles afin de permettre aux habitants et aux acteurs l'accès à nos productions locales

Les objectifs de la fiche action

- ❖ Accompagner l'**accès aux ressources** du territoire pour les **habitants**
- ❖ Accompagner l'**accès aux ressources** du territoire pour les **acteurs économiques** (entreprises, restaurants, bistrot de pays, artisanat...)
- ❖ Accompagner la **valorisation des productions locales**
- ❖ **Faire du lien** entre les entreprises, les mettre en réseau

Les actions accompagnées

1) Animer, promouvoir, communiquer et sensibiliser

- ❖ **Animation et formation collective sur les enjeux de la chaîne de l'alimentation auprès de tous les publics** (*collectivités, personnel des établissements scolaires, enfants, parents...*)
- ❖ **Animation, appui technique et formation collective auprès des entreprises pour favoriser leur participation à des démarches locales de qualité** (*labellisation, bio, certification...*)
- ❖ **Animation et formation collective pour structurer et mutualiser l'offre et la demande en productions locales de qualité** : faire émerger des collectifs et pérenniser les actions (*groupement d'achat, outils collectifs, conciergerie, invendus alimentaires, coupes bois de chauffage...*)
- ❖ **Animation, communication et organisation d'événements pour la promotion des produits locaux et l'incitation à l'approvisionnement en productions locales** (*agritourisme, produits du terroir, création d'une marque, approvisionnement en produits locaux dans les manifestations, les entreprises et dans la restauration...*)

2) Étudier, diagnostiquer, réaliser des états des lieux

- ❖ **Étude stratégique pour approfondir la connaissance du territoire, identifier les enjeux et les vulgariser** (*offre et demande en produits locaux, besoins du territoire, habitudes alimentaires, études pédagogiques...*)
- ❖ **Étude d'opportunité et ingénierie pour mettre en place des organisations collectives autour de l'accès aux productions locales de qualité** (*étude pour le groupement d'achat...*)
- ❖ **Étude d'opportunité et de marché** en amont de projets d'investissement

Fiche Action 1: Soutenir les structurations collectives et multisectorielles afin de permettre l'accès aux habitants et aux acteurs à nos productions locales

3) Investir dans des lieux et outils collectifs

- ❖ **Étude de faisabilité** en amont d'un projet d'investissement accompagné
- ❖ **Investissement collectif dans l'acquisition, la construction, la rénovation, les travaux, l'aménagement extérieur, l'équipement de lieux et l'acquisition de matériels pour la production, la transformation, le stockage, le transport et la vente de productions locales** (*local du groupement d'achat, plate-forme de stockage et regroupement d'une offre multiple, point relais pour conciergerie, atelier de transformation, point de vente multisectoriel, cuisine centrale, lieu ressources pour les Métiers d'Art en milieu rural...*)
- ❖ **Création d'un outil numérique pour améliorer l'accès aux habitants aux productions locales** (*Site Internet, plate-forme de mise en lien des acteurs, de l'offre et la demande...*)
- ❖ **Acquisition de marques et d'images** pour la valorisation des productions locales

Les critères de sélection des projets

- ❖ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ❖ Le rayonnement territorial
- ❖ Le caractère collectif
- ❖ Le caractère multisectoriel
- ❖ Le caractère innovant
- ❖ Le développement durable
- ❖ Le caractère local de la production
- ❖ La qualité de la production
- ❖ L'accessibilité financière, géographique et logistique

Fiche Action 2: Aménager et valoriser collectivement nos espaces pour en permettre l'accès à des fins récréatives et/ou d'exploitation

Les objectifs de la fiche action

- ◆ Travailler sur la **multifonctionnalité** des pistes forestières
- ◆ Accompagner des actions agricoles pour la **reconquête des espaces**
- ◆ **Restaurer les espaces abandonnés** pour de la valorisation agricole et/ou forestière
- ◆ **Valoriser les espaces naturels** et rénover le **patrimoine** pour une utilisation récréative
- ◆ Accompagner la **mise en tourisme de l'itinérance** sur le territoire

Les actions accompagnées

1) Animer, promouvoir, communiquer et sensibiliser

- ◆ **Animation pour un meilleur partage des espaces naturels et patrimoniaux** (*charte de bonne pratique, réflexion et mise en œuvre d'actions sur la multifonctionnalité des pistes forestières par les différents usagers, espaces partagés dans les friches industrielles...*)
- ◆ **Animation pour l'émergence d'actions agricoles de reconquête des espaces** (*sylvo-pastoralisme, pâturage en espaces enfrichés, espaces tests en bio, mise à disposition de foncier, concertation foncière, réhabilitation de chataigneraies...*)
- ◆ **Animation, communication et organisation d'évènements pour valoriser les espaces naturels et patrimoniaux** (*expo dans les friches industrielles, Land'Art, agri-culturelles...*)
- ◆ **Animation et formation auprès des acteurs touristiques et culturels** pour développer l'offre de circuit d'itinérance

2) Étudier, diagnostiquer, réaliser des états des lieux

- ◆ **Étude spécifique pour la mise en tourisme du territoire** (*mise en place de stratégies d'offre de loisirs de pleine nature...*)
- ◆ **Étude stratégique pour la définition du périmètre PANDA**
- ◆ **Étude stratégique pour approfondir la connaissance du territoire et améliorer le partage de l'espace**

Fiche Action 2: Aménager et valoriser collectivement nos espaces pour en permettre l'accès à des fins récréatives et/ou d'exploitation

3) Investir dans des lieux et outils collectifs

- ◆ **Études de faisabilité (dont volet environnemental)** en amont des projets d'investissement liés à la fiche action
- ◆ **Investissement collectif dans l'acquisition, la construction, la rénovation, les travaux, l'aménagement extérieur, l'équipement de lieux et l'acquisition de matériels pour la réhabilitation et l'aménagement d'espaces naturels et patrimoniaux** et pour la réalisation de projets de valorisation des espaces (*aménagement de sentiers thématiques, voies vertes, réhabilitation de châtaigneraies, rénovation des friches industrielles...*)
- ◆ **Investissement dans l'acquisition, la construction, la rénovation, les travaux, l'aménagement extérieur, l'équipement de lieux dédiés à l'hébergement touristique**
- ◆ **Création d'un outil numérique pour améliorer l'accès et la valorisation des espaces naturels et patrimoniaux** (*site Internet, plate-forme de mise en lien des acteurs, usages partagés de l'espace...*)

Les critères de sélection des projets

- ◆ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ◆ Le rayonnement territorial
- ◆ Le caractère collectif
- ◆ Le caractère multisectoriel
- ◆ Le caractère innovant du projet
- ◆ Le développement durable
- ◆ L'accessibilité financière, géographique et logistique
- ◆ La valorisation de l'espace

Fiche Action 3: Développer des synergies entre habitants et acteurs pour permettre la transmission et l'adaptation des savoirs et savoir-faire et créer de la valeur ajoutée

Les objectifs de la fiche action

- ✚ Accompagner la dynamique de **projet de Terroir**, de **paniers de biens et services**
- ✚ Accueillir de **nouvelles activités économiques** s'appuyant sur les savoir-faire locaux
- ✚ Développer le **compagnonnage**
- ✚ Développer des **services solidaires** en milieu rural via le partage des ressources

Les actions accompagnées

1) Animer, promouvoir, communiquer et sensibiliser

- ✚ **Animation pour accompagner la dynamique de projet de terroir et de paniers de biens et services** (*annuaire vivant des savoir-faire, construction de paniers biens et services, valorisation de la démarche terroir...*)
- ✚ **Animation auprès des jeunes pour susciter l'envie d'installation professionnelle et personnelle sur le territoire** (*journées "rêves d'installation", visites d'activités, rencontres avec des professionnels, immersion dans des TPE ou des exploitations volontaires...*)
- ✚ **Animation, formation collective et appui technique pour développer un système de compagnonnage et permettre la transmission des savoir-faire** en agissant auprès des TPE et auprès des personnes ayant un projet (*création d'un réseau de TPE volontaires pour accueillir, former et accompagner des personnes en immersion, dispositif de formation avec temps collectifs et accompagnement individualisé, mise en place d'un parrainage de nouveaux entrepreneurs*)
- ✚ **Animation pour le développement des services solidaires en milieu rural** et aide au fonctionnement des structures (*déployer l'accorderie en milieu rural, accueil de jeunes volontaires internationaux dans les associations de type woofing...*)
- ✚ **Animation pour la mise en valeur de potentiels en matière d'activité économique et pour la structuration de filières économiques locales** s'appuyant sur les savoir-faire (*action d'accueil, développement d'une filière autour de l'aérostation...*)

Fiche Action 3: Développer des synergies entre habitants et acteurs pour permettre la transmission et l'adaptation des savoirs et savoir-faire et créer de la valeur ajoutée

2) Étudier, diagnostiquer, réaliser des états des lieux

- ✦ **État des lieux des savoirs, savoir-faire et services** notamment ceux en voie de disparition (*fabrication des montgolfières...*)
- ✦ **Étude stratégique sur la création de valeur ajoutée** par l'utilisation des savoir-faire

3) Investir dans des lieux et outils

- ✦ **Étude de faisabilité** en amont des projets d'investissement liés à la fiche action
- ✦ **Investissement collectif dans l'acquisition, la construction, la rénovation, les travaux, l'aménagement extérieur, l'équipement de lieux et l'acquisition de matériels pour créer des lieux de valorisation des savoir-faire**
- ✦ **Création d'un outil numérique pour développer des synergies entre habitants et acteurs** et la transmission des savoirs et savoir-faire (*site Internet, plate-forme de mise en lien des acteurs pour la transmission des savoir-faire...*)

Les critères de sélection des projets

- ✦ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ✦ Le rayonnement territorial
- ✦ Le caractère collectif
- ✦ Le caractère multisectoriel
- ✦ Le caractère innovant du projet
- ✦ Le développement durable
- ✦ L'accessibilité aux services et savoir-faire
- ✦ Le public ciblé

Fiche Action 4: Susciter et accompagner la participation des habitants aux réflexions territoriales et à la construction de projets locaux

Les objectifs de la fiche action

- ➔ Soutenir des **initiatives citoyennes**
- ➔ Développer la **concertation** autour de politiques publiques locales
- ➔ Rendre les **habitants ambassadeurs** de leur territoire

Les actions accompagnées

1) Animer, promouvoir, communiquer et sensibiliser

- ➔ **Animation de démarches innovantes de concertation/participation** dans la mise en place de projets ou de stratégies locales (*ateliers participatifs, concertation, jury citoyen, habitat participatif...*)
- ➔ **Communication, sensibilisation et promotion du territoire auprès et par des habitants** (*utilisation des produits locaux, manifestations participatives, journées d'informations et de débats, inventaires participatifs des ressources, promotion auprès des habitants pour accompagner à la compréhension des projets, accompagnement d'habitants « ambassadeurs » de leur territoire...*)
- ➔ **Formation, communication et sensibilisation sur l'intérêt des démarches participatives** (*partage d'expérience, brochures, livrets sensibilisation / communication sur participation citoyenne...*)
- ➔ **Animation et organisation d'évènements pour la création de lieux ressources** et aide au fonctionnement des structures (*lieu d'échange et de concertation pour fédérer les acteurs, rencontre des cercles de concertation, animation d'associations, groupement d'achat, EEDD...*)

2) Étudier, diagnostiquer, réaliser des états des lieux

- ➔ **État des lieux des acteurs du territoire, des compétences et des outils** (*cartographie pour mieux connaître et identifier les acteurs, mieux comprendre le territoire notamment pour les habitants et acteurs...*)

Fiche Action 4: Susciter et accompagner la participation des habitants aux réflexions territoriales et à la construction de projets locaux

Les critères de sélection des projets

- ➔ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ➔ Le rayonnement territorial
- ➔ Le caractère collectif
- ➔ Le caractère multisectoriel
- ➔ Le caractère innovant du projet
- ➔ Le développement durable
- ➔ L'accessibilité informative, géographique et logistique
- ➔ La montée en compétence des acteurs
- ➔ Le public ciblé

Fiche Action 5 : Accompagner les initiatives locales au cœur de la transition écologique et énergétique

Les objectifs de la fiche action

- ◆ Développer les **rénovations énergétiques** performantes
- ◆ Accompagner les acteurs sur des projets d'**écomobilité**
- ◆ **Accompagner les entreprises** dans leur démarche de transition écologique et énergétique
- ◆ Accompagner les initiatives locales de **production d'énergie renouvelable**
- ◆ Développer des solutions alternatives pour mieux **gérer l'eau** et aller vers une **agriculture durable**
- ◆ Soutenir les démarches de **gestion et valorisation des déchets**

Les actions accompagnées

1) La plateforme de rénovation énergétique

- ◆ **Déployer la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat** (*accompagnement des propriétaires, constitution et formation technique de groupements d'artisans...*)
- ◆ **Pérenniser les politiques de rénovation** (*création d'une structure indépendante pour porter la plateforme...*)

2) Animer, communiquer et sensibiliser

- ◆ **Animation, formation collective et organisation d'évènements pour faire émerger des collectifs** sur les thématiques de l'énergie, l'éco-mobilité, la ressource en eau et les déchets (*mise en lumière des potentiels, information et sensibilisation des acteurs, des habitants et des entreprises sur les thématiques de l'énergie, l'écomobilité, le développement d'initiatives ENR, la ressources en eau et les déchets*)
- ◆ **Animation et formation collective auprès des entreprises** sur de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable

Fiche Action 5 : Accompagner les initiatives locales au cœur de la transition écologique et énergétique

3) Accompagnement à la structuration et mise en œuvre de projets

- ◆ **Animation, conseil juridique, formation collective, étude** pour accompagner la structuration de projets d'économie d'énergie, d'utilisation d'énergie renouvelable et de préservation des ressources naturelles du territoire (*écomobilité, production d'énergie renouvelable, gestion de l'eau, agriculture et sylviculture durables, gestion et valorisation des déchets...*)
- ◆ **Étude de faisabilité** en amont d'un projet d'investissement lié à la fiche action
- ◆ **Investissement collectif dans l'acquisition, la construction, la rénovation, les travaux, l'aménagement extérieur, l'équipement de lieux et l'acquisition de matériels pour concrétiser les projets visant la transition écologique et énergétique**, y compris les petits projets expérimentaux et démonstratifs (*écomobilité, production d'énergie renouvelable, gestion de l'eau, gestion et valorisation des déchets, projets d'expérimentation...*)
- ◆ **Investissement pour des travaux de rénovation de béalières** ou de réseau d'eau gravitaire

4) Expérimentation

- ◆ **Études pour tester de nouvelles cultures et pratiques** dans l'agriculture et la sylviculture

Les critères de sélection des projets

- ◆ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ◆ Le rayonnement territorial
- ◆ Le caractère collectif
- ◆ Le caractère multisectoriel
- ◆ Le caractère innovant du projet
- ◆ Le développement durable
- ◆ La sobriété énergétique
- ◆ La cohérence vis à vis de l'autonomie alimentaire du territoire

Fiche Action 6 : Coopérer pour valoriser les spécificités du territoire et l'évaluer

Les objectifs de la fiche action

- ✦ **Renforcer la stratégie locale de développement LEADER**
- ✦ **Ouvrir le territoire** sur des actions innovantes et des nouvelles expériences
- ✦ **Faire monter en compétence les acteurs** en les faisant coopérer
- ✦ Mener des projets de **grande envergure**

Les actions accompagnées

1) De l'idée au projet

- ✦ **Animation, formation, étude, voyages, accueil de délégation, traduction et communication** pour faire émerger des projets de coopération

2) Réalisation de projets de coopération

- ✦ **Animation, formation, étude, voyages, accueil de délégation, traduction, communication et organisation d'évènement** pour la réalisation des projets de coopération
- ✦ **Investissement dans du matériel pédagogique, technique, informatique et auto-construction** pour la rénovation de lieux

Les critères de sélection des projets

- ✦ Le lien avec les enjeux de la stratégie
- ✦ Le rayonnement territorial
- ✦ Le caractère collectif
- ✦ Le caractère multisectoriel
- ✦ Le caractère innovant du projet
- ✦ Le développement durable
- ✦ Le public ciblé
- ✦ Le rayonnement de la coopération

Pour toutes les fiches action

Les bénéficiaires éligibles sont

- ✓ Les établissements publics, chambres consulaires, EPA, EPIC, établissements publics d'enseignement, établissements scolaires
- ✓ Les collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, syndicats de communes, PNR
- ✓ Les entreprises
- ✓ Les exploitants forestiers et groupements d'exploitants forestiers, propriétaires forestiers publics et privés et groupement de propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers professionnels
- ✓ Les agriculteurs, groupements d'agriculteurs au sens du chapitre 8.1 du PDR, cotisants solidaires
- ✓ Les associations loi 1901 et tous types d'associations syndicales et foncières
- ✓ Les fondations

Les taux d'aide publique

- Les taux d'aide publique pour les actions d'animation, de formation et d'étude sont de 80 % (de 100% pour la fiche action 4)
- Les investissements font l'objet d'appels à projet ou à candidature qui définissent les taux d'aide publique et un plafond de dépenses subventionnables
- Les projets sans investissement sont soumis à un plafond de 40000 € par an et par bénéficiaire

Les critères d'éligibilité

- Les projets d'investissement doivent être collectifs
- Les actions ayant lieu sur une aire urbaine doivent répondre à l'enjeu du développement rural

Plus d'informations en contactant l'équipe technique du GAL

LES 6 ETAPES DE LA VIE D'UN DOSSIER LEADER

GAL Ardèche verte

Étape 1 : Émergence du projet

Vous avez un projet ou une idée de projet

Vous sollicitez l'équipe technique du GAL qui vous accompagne pour :

- améliorer l'adéquation du projet avec la stratégie territoriale
- chercher des financements
- faire le montage technique, financier et administratif

Étape 2 : Sélection du projet

Vous déposez un dossier simplifié qui contient

- une fiche de synthèse signée sur le projet
- une grille de sélection dans laquelle vous évaluez votre projet

Vous recevez un accusé de réception : la date du dépôt est la **date de début d'éligibilité des dépenses**

Le projet est examiné dans 3 instances de gouvernance

- la commission thématique (avis)
- le comité technique (avis)
- le Comité de Programmation (vote d'opportunité)

De 1 à 3 mois

Étape 3 : Programmation du projet

Vous déposez un dossier complet qui contient

- le formulaire CERFA
- les devis
- les décisions des cofinanceurs nationaux
- des pièces justificatives

Le Comité de Programmation vote l'engagement financier

Vous signez l'acte d'engagement

De 3 à 6 mois

Étape 4 : Réalisation du projet

Vous êtes soumis aux **obligations de publicité** durant toute la durée du projet (**Logos Partout** et **mention des financeurs** dans les documents)

Étape 5 : Paiement de la subvention

Vous déposez une demande de paiement qui contient

- les factures
- les certificats de paiement des cofinanceurs
- tous les éléments permettant de justifier la réalisation du projet

La réalisation du projet est contrôlée

- par l'équipe technique du GAL
- éventuellement par l'organisme payeur (ASP)

La subvention est versée suite aux contrôles

De 2 à 6 mois

Étape 6 : Et après ?

Le projet peut être contrôlé jusqu'à 5 ans après la fin de l'opération

Tous les justificatifs doivent être conservés

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

GAL Ardèche verte

Le dossier simplifié

Étape 2 de la vie du dossier

- la fiche de synthèse signée qui comprend :
 - o le nom et la taille du demandeur
 - o la localisation du projet
 - o la description du projet
 - o le calendrier prévisionnel
 - o le plan de financement prévisionnel
 - o la fiche évaluation
- la grille de sélection dans laquelle vous évaluez votre projet

Le dossier complet

Étape 3 de la vie du dossier

Pour tous

- le formulaire CERFA
- les devis (aucun devis ne doit être signés avant la date de début d'éligibilité des dépenses)
- les décisions des cofinanceurs nationaux (arrêtés ou convention attributifs)
- les statuts de la structure, un extrait K BIS ou un document justifiant le numéro SIRET
- les comptes de résultats du dernier exercice
- la DADS ou autre document justifiant de la taille du demandeur
- le budget prévisionnel pour l'exercice en cours
- une attestation d'être à jour des obligations sociales et fiscales
- une délibération ou un procès-verbal autorisant la demande de subvention
- une attestation sur l'honneur sur le régime TVA
- un RIB

Le cas échéant

- les fiches de paye de décembre
- le bilan financier de l'opération antérieur (en cas de renouvellement)
- les conventions de partenariat
- le permis de construire et les plans (si investissement immobilier)
- une attestation du comptable sur le solde de minimis (en cas d'utilisation de ce régime d'aide)

D'autres pièces peuvent vous être demandées lors de l'instruction

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

GAL Ardèche verte

La demande de paiement

Étape 5 de la vie du dossier

- ✉ un courrier de demande de solde
- ✉ les certificats de paiement des cofinanceurs
- ✉ les factures payées
- ✉ les justificatifs de publicité (les logos doivent apparaître partout)
- ✉ les fiches de paye (si prestation internalisée)
- ✉ les éléments permettant de justifier la réalisation de l'opération (à moduler en fonction de la nature de l'opération) :
 - o le suivi du temps de travail
 - o les feuilles de présence aux réunions
 - o les justificatifs de déplacements
 - o les comptes-rendus
 - o les supports de communication ou de formation utilisés
 - o les livrables
 - o des photos

D'autres pièces peuvent vous être demandées lors de l'examen de la demande de paiement et une visite sur place est prévue pour tous les projets contenant un investissement matériel

L'utilisation de fonds européens

LES GRANDES REGLES

GAL Ardèche verte

La Commission Européenne impose un certain nombre d'obligations afin de garantir :

- La transparence, l'équité et la non-discrimination entre demandeurs
- la bonne utilisation des fonds publics
- la légalité des aides

Certaines de ces obligations sont traitées directement par l'Autorité de Gestion (la Région) ou par l'équipe technique du GAL. Pour celles qui sont présentées ici, la coopération du porteur de projet peut être nécessaire.

La légalité de l'aide	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Chaque aide doit s'appuyer sur un cadre légalo Tous les porteurs de projet bénéficient du même taux d'aide publique pour une même action	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Le taux d'aide publique ne peut être ni inférieur ni supérieur à celui prévu par la réglementation
La sélection des porteurs de projets	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Tout porteur de projet passe par l'étape de la sélection	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Une grille de sélection et un système de notation sont utiliséso Vous êtes invité à pré-remplir la grille avec l'animateur LEADER avant le dépôt du dossier
L'engagement	⇒	<ul style="list-style-type: none">o L'acte d'engagement contient les modalités financières du projet et les obligations du porteur de projet	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Tout porteur de projet LEADER signe un acte d'engagemento Le Comité de Programmation peut imposer des obligations (création d'un emploi par exemple)
L'effet levier de l'aide	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Afin d'éviter les effets d'opportunité, aucun projet ne doit être commencé avant le dépôt du dossier	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Une date de début d'éligibilité est imposée : elle correspond à la date de dépôt du dossier simplifié
Les coûts raisonnables	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Plusieurs devis peuvent être demandéso Le Code des Marchés Publics doit être respecté		
La contrôlabilité	⇒	<ul style="list-style-type: none">o La réalisation de tous les projets LEADER est vérifiée	⇒	<ul style="list-style-type: none">o Vous serez amené à fournir des justificatifs de réalisation du projet et de suivi du temps de travailo Pour les investissements, des visites sur site sont prévues

Les logos des financeurs doivent apparaître partout